

#### MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mars 2022

**Etaient présents :** Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de Mr GABORIAU Sébastien), BARDE Mickaël, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire

Etaient excusés: Mme METEAU Delphine, MM CHARNOLÉ David, MOINARD David, GABORIAU Sébastien

(Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude)

Etaient absents: MM CAQUINEAU Bastien, HERBRETEAU Tom, PHELIPEAU Grégoire

Etait secrétaire : Mme RAVARD Alexandra

Votants: 9 dont 1 pouvoir

# Vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2021 le compte de gestion établi par le receveur municipal de Fontenay Le Comte, Mr VIGUIER, concernant la commune.

Sortie de Mr HENRIET, Maire, conformément à la législation.

# Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2021 le compte administratif concernant la Commune.

#### Retour de Mr HENRIET

# Vote du budget principal 2022

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 826 471 €. La section d'investissement s'établit à 1 219 567 € (à l'unanimité).

# Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57

Le Conseil Municipal décide de ne pas opter pour l'amortissement prorata temporis à compter du 1er janvier 2022 avec la mise en place de la M57 et confirme les biens amortissables et leurs durées.

## Fongibilité des crédits et référentiel M57

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

#### Transport scolaire : avenant n° 3 à la convention de délégation de compétences

Le Conseil Régional a pris la décision de prolonger les marchés de transport scolaire d'1 an. Ce report s'explique par des contraintes calendaires notamment dues au futur exercice de la compétence transport des prochaines agglomérations de Terres de Montaigu et de Saint Gilles Croix de Vie. Ce n'est qu'au terme de l'année scolaire 2022/2023 que prendront effet de nouveaux marchés régionaux. Le Conseil Municipal accepte la signature de l'avenant avec 8 voix pour et 1 abstention.

## Achat des dictionnaires pour les futurs 6ème

Mr Le Maire rappelle au Conseil que la Municipalité offre chaque année aux élèves entrant en 6ème un dictionnaire. Cette année, 10 élèves concernés. Au vu des devis réceptionnés, il est proposé d'acheter ces dictionnaires à « LIRE DEMAIN » pour un montant de 226 € 60 TTC. Le conseil accepte à l'unanimité cet achat.

# Proposition réfection route des plantes à La Porte de L'ILe

Une réunion s'est tenue entre les 3 communes (Liez, Maillezais et St Pierre Le Vieux) concernant la réfection de la route des Plantes à La Porte de L'Ile. Un devis a été réalisé par l'entreprise RINEAU de MAILLEZAIS mais ce dernier ne correspond pas à ce qui a été sollicité.

La décision est reportée au prochain conseil en attente du devis rectifié.

# Foyer rural: proposition avenant n° 1 lot n° 3 Cloisons-Plafonds-Isolation

Mr AUDOUIT Claude informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise n'a pas respecté le plan initial au marché c'est-à-dire le non-respect du plafond pour l'intégration de la cassette climatisation. Considérant que l'erreur provient de l'entreprise, il n'est pas souhaitable d'accepter l'avenant. Mr AUDOUIT se charge de faire le point avec l'architecte, Mr Thibault POCHON. La décision est reportée au prochain conseil.

# Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- qu'un courrier va être transmis au propriétaire du bar tabac de Souil afin de lui notifier du non renouvellement du bail.
- qu'un courrier va être transmis aux gérants du « Bistrot Cœur de Vendée » afin de leur demander de réfléchir sur le devenir de leur activité : achat du fond de commerce, prolongation du bail d'1 an, autre...
- qu'il a été décidé de surseoir à la piscine été 2022. L'organisation est devenue problématique vu le faible nombre d'accompagnateurs.
- que la commission mutualisation de la CCVSA propose la mise en place d'une « mutuelle communale », ce terme étant impropre. Le Conseil considère que ce n'est pas le rôle de la commune et préfère laisser le choix aux administrés de choisir leur complémentaire santé.
- que la nouvelle responsable de la DREAL souhaite une étude paysagère pour le projet de ponton de pêche à l'aire de loisirs. Cette dernière serait financée par la DREAL, Parc du Marais Poitevin, la Fédération de pêche et la commune.

## Mr Le Maire propose :

- que la fête de la musique ait lieu comme l'an passé au « Bistrot Cœur de Vendée ». L'opportunité va leur être proposée.
- une nouvelle festivité intitulée « Saint Pierre a du talent ». La date estivale sera transmise ultérieurement.

Mr Le Maire rappelle les dates des élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 de 8h à 19h. Les permanences sont tenues par les conseillers municipaux. Les électeurs souhaitant participer aux dépouillements sont priés de se faire connaître au secrétariat au 02 51 00 70 12 ou contact@mairiesaintpierrelevieux.fr.

Mme LEGER Marielle informe qu'une plaque Télecom est instable au niveau de l'Eglise de Chalais.

Prochain conseil le 11 avril 2022 à 19 h 15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 24 mars 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 18 Mars 2022

Le Maire,

Christian HENRIET